

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{me}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le parlement de Turin a tenu sa première séance le 2 de ce mois. Le président, M. Quaglia, après avoir donné connaissance de la formation provisoire du bureau accomplie la veille, propose de s'occuper immédiatement de la division des bureaux, qui devront vérifier les élections dans le plus bref délai. La proposition mise aux voix a été adoptée. Les bureaux ont été formés, et le travail de vérification a dû commencer le lendemain 3 avril.

Les nouvelles pièces demandées avec tant d'instance par M. Kinglake ont été déposées sur le bureau de la chambre par lord John Russell, et il est probable que la curiosité de l'honorable membre des communes aura été aussi trompée que l'est la nôtre.

Ces documents diplomatiques, celui du moins qui paraissait devoir offrir le plus d'intérêt, la dépêche de lord John Russell particulièrement, relative aux conséquences que pourrait avoir l'annexion de la Savoie, n'offre, il faut le reconnaître, qu'un très-faible spécimen de la logique et du raisonnement du cabinet dans cette affaire, et l'argumentation du ministre ne sera pas évidemment de nature à modifier les idées de l'Europe ni en particulier celles de la France à cet égard.

Le noble lord, après avoir rappelé les faits, ainsi que les phases diverses des négociations qui suivirent la paix de Villafranca, prétend que l'annexion est inutile, parce que jamais la Sardaigne, eût-elle douze millions d'âmes, ne serait tentée de déclarer la guerre à la France, et quant à la supposition de M. Thouvenel que le gouvernement sarde pourrait s'allier à une coalition contre la France, le ministre répond que l'on doit observer que les coalitions organisées contre la France n'ont jamais eu pour but que d'empêcher les empiétements de la France, et qu'il dépend donc d'elle-même d'empêcher toute coalition de ce genre. Selon le ministre, toutes les puissances de l'Europe désirent maintenir de bonnes relations avec la France; aucune n'aurait avantage à provoquer un Etat aussi puissant.

Le ministre invoque à l'appui de sa thèse et les exemples encore peu éloignés que nous offre l'histoire et les traités de 1815, qu'il commente avec des développements où nous ne pouvons le suivre. Il conclut en disant que la Grande-Bretagne n'a pas d'intérêt direct dans cet agrandissement territorial, et répète que les malheurs qui ont frappé le continent à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci doivent être un exemple, et que l'on doit porter son attention à ce qu'ils ne se renouvellent pas.

Nous n'avons pas besoin d'invoquer l'histoire et de rappeler les faits pour convaincre lord John Russell de l'erreur qu'il commet dans ses appréciations. Personne mieux que lui ne doit savoir que l'histoire ne se répète pas; que jamais les faits ne se représentent dans les conditions où nous les offre le passé; autrement c'en serait fait du progrès humain, et par conséquent de l'humanité elle-même. — A. Espardié. (Le Pays.)

Des négociations se poursuivent entre la cour de Naples et celle de Rome, relativement à l'entrée des troupes napolitaines dans les Etats de l'Eglise; on n'en connaît pas encore le résultat. Les suppositions qu'admettent certains journaux, dans un sens ou dans un autre, sont donc au moins prématurées.

On annonce l'arrivée de M. de Persigny. L'honorable ambassadeur vient passer les vacances de Pâques à Paris, comme lord Cowley va les passer à Londres.

On avait annoncé que le gouvernement ottoman, après la réalisation, aujourd'hui fort avancée, de ses améliorations financières, avait l'intention de contracter un nouvel emprunt consacré surtout au développement des chemins de fer et aux grands travaux industriels.

Nous sommes en mesure de déclarer que ce nouvel emprunt ne sera négocié qu'à Paris, et sans intermédiaire, entre l'ambassade impériale, et les bailleurs de fonds. L'époque en sera fixée plus tard. (Idem)

On écrit de Civita-Vecchia, le 31 mars, que la

veille, vers midi, le consul sarde, M. Freddi, a été mandé par le délégué apostolique qui lui a déclaré qu'à partir de ce moment, son consulat devenait inutile et qu'en conséquence, il lui retirait l'exequatur. L'écusson sarde a été enlevé du consulat.

Une correspondance diplomatique très-aigre a lieu, dit-on à Vienne, entre l'Angleterre et Naples. Le cabinet de Naples non-seulement a demandé des explications sur la présence singulière de l'escadre anglaise, mais en a exigé très-catégoriquement le départ, par la raison qu'un seul bâtiment suffisait pour sauvegarder les droits des sujets anglais à Naples et que, depuis l'apparition de cette escadre dans le golfe de Naples, l'agitation de la population indigène augmentait visiblement. A ces demandes on aurait répondu dorement et sans ambages, qu'il fallait que le gouvernement napolitain se décidât sans délai ou bien à changer de système ou bien à se résigner à un changement de dynastie. Le ministre napolitain des affaires étrangères voulut répondre à cette insulte en envoyant les passeports à M. Elliott; mais il en fut empêché par le ministre de France. — Havas.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance particulière reçue par le *Constitutionnel* :

Turin 1^{er} avril. — Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que la question des affaires de Rome vient d'être débarrassée d'une des plus épineuses et menaçantes difficultés qui en empêchaient la pacifique solution.

Le remplacement à Rome des troupes françaises par une garnison napolitaine, seul moyen reconnu propre à concilier les exigences de l'Europe avec les intérêts de sécurité du Saint-Siège, avait rencontré, jusqu'à ce jour, une opposition des plus vives de la part du cabinet de Turin.

Aux ouvertures qui lui avaient été, tout dernièrement encore, faites à ce sujet, M. le comte de Cavour avait toujours répondu que la sécurité des nouvelles possessions royales de la Romagne lui faisait un devoir absolu de protester contre toute entrée des

FEUILLETON

FEU ROUSSELOT.

(Suite.)

XII.

C'est ici que la situation de Prosper devenait embarrassante.

Déjà, depuis quelques minutes, il causait avec la cousine Irène, vaguement, à bâtons rompus, sans trop savoir ce qu'il disait lui-même, car il ne pouvait se décider encore au pénible aveu dont forcément on l'avait fait l'interprète.

Irène, néanmoins, commençait à s'étonner.

— Ne m'en veuillez pas, Monsieur, dit-elle enfin; je ne sais pas pourquoi... je me sens l'âme tout inquiète... Ce n'est point un mauvais pressentiment, non... J'étais tout-à-l'heure si joyeuse!... Mais j'aime bien mon cousin Mathieu... Je suis impatiente de le voir, vous comprenez... n'est-ce pas?... Permettez-moi donc...

Et elle s'était levée.

— Mademoiselle... balbutia Prosper au supplice.

— Il est là-haut, sans doute, chez lui?... poursuivit Irène, en faisant un pas vers l'escalier de la tourelle.

— Non! se récria vivement Prosper, qui lui barrait le passage.

— Il est à son jardin, alors... à ses tulipes?...

— Non, Mademoiselle, non... il n'est pas là non plus!...

— Où donc est-il alors?

— Il fallut que l'artiste fit un violent effort sur lui-même pour répondre enfin :

— Vous ne le reverrez plus, Mademoiselle Irène. Son corps est au cimetière du village... et son âme est au ciel!...

La jeune fille d'abord ne voulut pas croire; avant les larmes, elle eut encore un sourire, semblable à ce dernier rayon du soleil qui lutte avant l'orage... Il fallut que le jeune homme répâtât, racontât, expliquât tout. La pauvre enfant alors plia sur elle-même, ainsi qu'une fleur dont on a brisé la tige, et, tout-à-coup, saisie par une crise nerveuse, elle éclata en sanglots.

Prosper était également désespéré. Il se reprocha d'abord d'avoir été maladroit, brutal, cruel, puis, passant soudain d'un extrême à l'autre, il se dit qu'il valait mieux en finir d'un seul coup. Il lui apprit que la mort avait paralysé les généreuses intentions du cousin Mathieu à son égard, qu'elle était complètement déshéritée, qu'elle était à la fois plus orpheline et plus pauvre que jamais.

— Que m'importe son héritage! se récria la jeune fille offensée dans sa douleur. Ce n'est pas son argent que j'aimais, Monsieur... c'est lui-même!... Il m'avait recueillie dans mon abandon; il avait élevé mon enfance, il avait servi de père à ma jeunesse. Il était si bon! Ah!

oui, cousin Mathieu... (et l'orpheline en même temps levait ses grands yeux bleus vers la voûte), je ne t'en veux pas de ton apparent oubli; loin de là, j'en suis presque heureuse. Car, si ton ombre sainte plane encore dans cette maison, si tu peux me voir et m'entendre, cousin Mathieu, tu ne peux plus en douter maintenant, je t'aimais sans intérêt, moi! oui, je t'aimais bien!

Prosper avait également les yeux pleins de larmes.

A travers ce voile humide, il crut entrevoir une porte qui s'entrouvrait à demi, et, dans l'entrebâillement de cette porte, M. Jean qui, un doigt sur ses lèvres, comme pour demander le secret, de l'autre main montrait la jeune fille avec un geste qui, bien évidemment, disait :

— Du courage!

L'artiste essuya vivement ses yeux et regarda de nouveau.

La porte s'était refermée... plus personne! Etait-ce une illusion?

Ce qui était une réalité, c'était le poignant chagrin de la cousine Irène. Ses pauvres joues, tout-à-l'heure si roses, étaient maintenant pâlies; ses grands yeux, d'ordinaire si pétillants de gaieté, s'attristaient de plus en plus; les belles grappes blondes de sa chevelure dorée se déroulaient peu à peu sur sa poitrine frémissante; elle ne souriait plus, elle était tout en pleurs, et peut-être, ô mon Dieu!... n'en était-elle encore que plus jolie.

troupes napolitaines dans les Etats du Saint-Siège.

Cédant aux sages conseils du gouvernement impérial, M. de Cavour vient de modifier, sans doute avec un sentiment de regret, mais d'une manière très-nette, son attitude de méfiance et d'hostilité vis-à-vis du gouvernement de Naples.

M. de Cavour a consenti à ne point protester et à ne rien faire contre l'entrée des troupes napolitaines dans les Etats romains, mais à la condition expresse, condition qui déjà, m'assure-t-on, a été exécutée, que le gouvernement de Naples ferait lui-même, et avant tout, la solennelle déclaration que le but de l'entrée de ses troupes dans les Etats pontificaux ne constituait pas un danger pour la Romagne et une menace contre les forces militaires piémontaises qui occupent ce pays.

Cette déclaration aurait été obtenue immédiatement à Naples et officiellement remise entre les mains du ministre piémontais résidant dans cette capitale.

Le sacrifice, car c'en est un véritable, fait par M. de Cavour à l'influence française, prouve que le chef du cabinet sarde comprend plus que jamais, dans les intérêts du Piémont, le besoin de ne pas séparer sa politique de la politique impériale.

Le journal officiel sarde, la *Gazette*, du 2 avril, publie en langue française la proclamation suivante :

Aux habitants de la Savoie et de Nice.

Un traité conclu le 24 mars établit que la réunion aura lieu avec l'adhésion des populations et la sanction du parlement. Quelque pénible qu'il me soit de me séparer des provinces qui ont fait si longtemps partie des Etats de mes ancêtres, et auxquelles tant de souvenirs me rattachent, j'ai dû considérer que les changements territoriaux amenés par la guerre en Italie justifiaient la demande que mon auguste allié l'Empereur Napoléon m'a adressée pour obtenir cette réunion.

J'ai dû, en outre, tenir compte des services immenses que la France a rendus à l'Italie, des sacrifices qu'elle a faits dans l'intérêt de son indépendance, des liens que les batailles et les traités ont formés entre les deux pays.

Je ne pouvais méconnaître d'ailleurs que le développement du commerce, la rapidité et la facilité des communications augmentent chaque jour davantage l'importance et le nombre des rapports de la Savoie et de Nice avec la France. Je n'ai pu oublier, enfin, que de grandes affinités de race, de langage et de mœurs, rendent ces rapports de plus en plus intimes et naturels.

Toutefois, ce grand changement dans le sort de ces provinces ne saurait vous être imposé. Il doit être le résultat de votre libre consentement. Telle est ma ferme volonté ; telle est aussi l'intention de l'Empereur des Français.

Pour que rien ne puisse gêner la libre manifestation de vos vœux, je rappelle ceux parmi les principaux fonctionnaires de l'ordre administratif, qui n'appartiennent pas à votre pays, et je les remplace momentanément par plusieurs de vos concitoyens, entourés de l'estime et de la considération générale.

Dans ces circonstances solennelles, vous vous montrerez dignes de la réputation que vous avez

acquise. Si vous devez suivre d'autres destinées, faites en sorte que les Français vous accueillent comme des frères qu'on a depuis longtemps appris à apprécier et à estimer.

Faites que votre réunion à la France soit un lien de plus entre deux nations dont la mission est de travailler de concert au développement de la civilisation.

Turin, 1^{er} avril 1860.

VICTOR-EMMANUEL.
C. CAVOUR.

On lit dans le *Pays* :

Le *Moniteur* contenait avant-hier une courte note rappelant à tous ceux auxquels cet avis pourrait être utile que la loi organique du Concordat défendait de recevoir, de publier ou d'imprimer, en France, sans l'autorisation du gouvernement, aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision ou autres expéditions de la cour de Rome.

Si l'on considère ce qu'a eu de fâcheux l'agitation religieuse qui, dans ces derniers temps, a affligé la partie saine et raisonnable du public, d'ailleurs également dévouée à l'ordre et aux croyances, on comprendra sans peine le motif qui a inspiré la publication officielle.

On se proposait, à l'occasion de la mesure récente par laquelle le Saint-Siège a cru devoir retrancher de la communion religieuse les envahisseurs et usurpateurs des domaines de Saint-Pierre, de prévenir la confusion qu'aurait pu amener des publications indiscrètes et des débats passionnés.

Assurément, une explication aussi raisonnable, toute à l'honneur des intentions et de la prudence du gouvernement, a dû se présenter d'elle-même aux bons esprits ; mais comme les bons esprits aiment le calme, les mauvais, qui aiment l'agitation, n'ont pas manqué d'imaginer et d'attribuer une autre cause à la note du *Moniteur*.

On a donc affecté de croire, avec la sincérité dont se piquent les partis, que si le gouvernement interdisait en France la publication du texte de l'excommunication, c'est qu'il devait avoir de bonnes raisons, et que probablement cette excommunication devait s'étendre à la France.

Deux motifs bien simples auraient dû empêcher de telles craintes de se produire.

D'un côté, il n'entrerait dans l'esprit d'aucun homme sensé de supposer que le Saint-Père puisse excommunier la France, pendant qu'il agrée, avec reconnaissance, la protection de nos armées pour la garde de sa capitale et de son autorité.

D'un autre côté, l'effet de l'excommunication a pour effet de rompre immédiatement les relations diplomatiques entre la cour de Rome et le gouvernement qui a été excommunié. Or, Son Excellence M^{gr} le Nonce est toujours à Paris, et n'a pas, que nous sachions, l'intention d'en partir.

Ces deux raisons sommaires auraient donc dû suffire, indépendamment du texte de l'excommunication, pour faire justice des bruits absurdes qu'on a répandus ; mais le texte de l'excommunication lui-même, aujourd'hui bien connu, vient dissiper tous les doutes, s'il y en avait de possibles.

Le Saint-Siège frappe, d'une manière générale, sans désignation particulière, les usurpateurs et les envahisseurs des domaines de l'Eglise. Or, nos sol-

dat, comme chacun le sait, occupent Rome pour la conserver au Saint-Père, et ils n'ont, en dehors de Rome, rien usurpé, ou rien envahi.

Ajoutons qu'en ce qui touche les Romagnes, le gouvernement français a déclaré à l'avance qu'il n'agréerait pas leur annexion à la Sardaigne, sans une compensation qui consacrerait les droits de l'Eglise, et qui fût acceptée par elle.

La mesure prise par le Saint-Siège ne saurait donc être plus complètement étrangère à la France et à son gouvernement. — Ch. Bousquet.

Le *Moniteur* publie l'adresse suivante, revêtue d'un nombre considérable de signatures :

Adresse des habitants de Nice à S. M. l'Empereur.

« Sire,

» Les habitants de Nice, tout en professant la plus respectueuse sympathie pour S. M. Victor-Emmanuel, s'empressent de témoigner leur reconnaissance à Votre Majesté pour la remerciement de l'intérêt qu'elle porte à leur pays et de l'immense service qu'elle leur rend en les réunissant à la France.

» Nous sommes avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté les très-humbles et très-obéissants serviteurs. » (Suivent les signatures.)

Une adresse revêtue de nombreuses signatures a été également présentée à Sa Majesté au nom de la commune de La Tour (comté de Nice).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, 4 avril. — Le conseil national, par 106 voix contre 3, et le conseil des Etats à l'unanimité, ont voté les pouvoirs demandés par le conseil fédéral, ainsi que ses propositions.

Marseille, 4 avril. — Les nouvelles de Constantinople sont du 26 mars.

Par suite d'une décision prise il y a deux mois, un corps d'armée est parti de Monastier pour camper entre le Montenegro et la Serbie.

Le fils du prince Milosch aurait refusé de venir à Constantinople pour recevoir l'investiture.

Le gouverneur de Candie a emprisonné quarante-deux prêtres grecs qui se sont déclarés catholiques. L'ambassadeur de France intercède en leur faveur et invoque la liberté religieuse promise.

Madrid, 4 avril. — On a l'espoir de prendre Ortega : les troupes qu'il avait trompées se sont présentées en totalité à Lerida. Il paraît qu'Ortega leur a révélé ses intentions en criant : *Vive Charles VI !* Les soldats ayant répondu par le cri de : *Vive la Reine !* Ortega a pris la fuite. Bustillo a porté au général O'Donnell la nouvelle de ce soulèvement. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Le traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre date de deux mois à peine, surtout si l'on compte de l'échange des ratifications, et déjà, nous sommes heureux de le constater, il commence à exercer son influence sur notre commerce d'exportation.

On sait que les résolutions de la chambre des communes sont généralement mises en vigueur à la suite d'un premier vote, avant d'avoir été formu-

Prosper reporta donc toute son attention sur Irène ; il employa toutes les ressources de son esprit, toutes les délicatesses de son cœur à consoler l'orpheline, ou du moins à répandre en elle ce charme amer qui berce les grandes douleurs et parfois arrive momentanément à les endormir. Il s'était assis à ses côtés, il lui parlait à demi-voix à l'oreille, il avait les yeux dans ses yeux, il lui tenait les deux mains ; la jeune fille ne songeait pas à les retirer. Elle écoutait vaguement, elle répondait de même. Combien de temps se passa-t-il ainsi?... Que se dirent-ils?... Vous seuls le savez, anges protecteurs des naissantes sympathies, des chastes et naïfs épanchements de l'amour qui s'ignore encore lui-même.

Tout-à-coup, la porte de la tourelle se rouvrit. C'était M. Anatole Rousselot qui descendait enfin.

XIII.

L'héritier était en grand costume de deuil cérémonial : habit noir, cravate blanche, un grand portefeuille sous le bras. On eût dit M. le préfet de la Manche en personne.

De plus, il était empesé, compassé, hirsute. Sans aucun doute, tous les papiers relatifs à la succession se trouvaient dans le portefeuille, et M. Anatole se rendait chez son notaire. Sans aucun doute aussi, M. Jean lui avait parlé, mais sans aucune espèce de succès, car il s'avança tout droit vers la jeune fille avec le parti pris

d'un homme fermement résolu à ne se départir en rien de son droit, et ce fut d'un air presque protecteur qu'il lui dit :

— Mademoiselle, je connais votre position, je comprends votre douleur... et, bien que le testament soit en très-bonne forme (il appuyait intentionnellement sur ces derniers mots), croyez-bien cependant que tout ce qui pourra dépendre de moi...

— Monsieur!... interrompit la jeune fille, instinctivement révoltée.

— Anatole!... s'est écrié Prosper, qui connaissait parfaitement son compagnon et qui lisait pour ainsi dire sa pensée sous le masque de ses paroles.

— Eh bien! quoi? fit celui-là, puisque j'hérite du cousin Mathieu, n'est-il pas juste que je le remplace auprès de Mademoiselle, et que, par exemple, je continue à payer sa pension au couvent?...

— Je vous remercie, Monsieur, répondit simplement, mais dignement la jeune fille. On ne paie au couvent que pour celles qui ne se destinent point à y rester : j'y rentrerai dès ce soir pour n'en plus sortir.

— Mademoiselle...
— Dispensez-vous de me détourner de mon dessein ; il est irrévocable... Je ne suis plus pensionnaire, maintenant : je suis novice, et conséquemment je n'ai plus besoin de rien!

Prosper semblait atterré : on l'eût très-fort embarrassé,

si on lui eût demandé pourquoi. Quant à Anatole, un éclair de satisfaction avait illuminé son regard, qui, de nouveau, diplomatiquement se voila.

— Croyez-bien, reprit-il, croyez, Mademoiselle, que je regrette vivement de ne pouvoir rien faire qui vous soit agréable... absolument rien.

— Détrompez-vous, Monsieur, reprit ingénument Irène ; j'ai précisément quelque chose à vous demander, Monsieur... quelque chose qui me rendrait bien heureuse!...

— Expliquez-vous, Mademoiselle, fit Anatole avec un plissement de lèvres qui pouvait également passer pour une grimace ou pour un sourire.

— Soyez assez bon pour me donner le portrait du cousin Mathieu.

— Quel portrait?

— Celui qui est dans la chambre de la tourelle.

— Je n'y ai pas remarqué de portrait, Mademoiselle.

— Ni moi non plus, ajouta machinalement Prosper.

— Peut-être l'aura-t-on enlevé depuis sa mort, reprit Irène, mais, à coup sûr, il ne peut pas être sorti de la maison. Voilà tout ce que je vous demande, Monsieur!... La peinture n'est pas très-remarquable, mais la ressemblance est frappante. Quant au cadre, il est doré, je crois... je ne vous le demande pas, Monsieur!... Mais, permettez-moi d'emporter cette sainte image dans ma retraite... il me semblera que le cousin Mathieu existe

lées en actes. La plupart des exemptions et des réductions de droits qui nous intéressent ont donc été, de l'autre côté du détroit, rendues applicables dans le cours des mois de février et de mars, et immédiatement le commerce s'est mis à l'œuvre pour en recueillir les avantages.

Parmi les industries nationales appelées à profiter le plus largement des bénéfices du traité du 23 janvier 1860, on doit mentionner en première ligne l'industrie viticole et l'industrie parisienne.

NOUVELLES DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE POUR LA CHINE.

On nous communique, dit le *Moniteur*, la lettre suivante écrite par un passager de l'un des navires composant l'expédition de Chine :

« Cap-Town, le 13 février 1860, à bord de la *Dryade*.

« Me voici arrivé au terme de ma première étape sans avoir été un seul instant malade, et je m'empresse de te donner des nouvelles du bord. Tu te rappelles qu'embarqués le 27 novembre, les vents contraires nous ont retenus au port de Toulon jusqu'au lundi 5 décembre.

« L'amiral Hamelin a fait exprimer aux officiers, à l'équipage et aux passagers de la *Dryade*, ses félicitations du zèle qu'ils ont montré pour l'embarquement. Le général Montauban a passé l'inspection de notre transport, et, en partant pour Paris, promet de demander pour les troupes une relâche à Ténériffe, en plus des stations établies. Malheureusement nous étions en mer lorsque cet ordre est arrivé, et c'est ce qui explique le retard de nouvelles dont peuvent se plaindre les amis des passagers de la *Dryade*.

« En peu de temps, tout le monde s'est casé à bord; dans la journée on joue au loto, distraction favorite des matelots; puis au dames, au bouchon, etc.; notre théâtre s'organise bien vite et s'appête à jouer des pièces faites par les officiers. On a établi aussi un spectacle de funambules, et c'est à qui aura des rôles. Notre brave général Collineau et les officiers de marine ou du 101^e s'occupent à qui mieux mieux d'inventer pour les hommes toutes les distractions possibles.

« Voici un petit résumé de notre voyage :

« Le 5 décembre, nous levons l'ancre aux cris mille fois répétés de : Vive l'Empereur ! et Vive la France !

« Le 6, nous sommes en vue des Baléares et nous passons entre ces îles et l'Espagne; le 9, au détroit de Gibraltar, nous pouvons apercevoir à notre droite la flotte française dans les eaux d'Algésiras, et à gauche, au loin, les côtes du Maroc illuminées par un beau soleil; nous passons devant Tarifa et son enceinte fortifiée; la mer devient houleuse et nous perdons la terre de vue.

« Le 16, on aperçoit Ténériffe et son pic fameux, haut de 3,710 mètres au-dessus du niveau de la mer; le 22, nous disons adieu pour longtemps à la terre; les soldats passent leur temps à pêcher des thons ou des bonites; le 24, passage du tropique du Cancer, et le 1^{er} janvier nous fêtons la nouvelle année par le passage de la ligne. Je suis amplement baptisé, et la cérémonie se renouvelle le lendemain aux cris joyeux des néophytes de la veille qui, si

on les laissait faire, ne demanderaient qu'à la célébrer tous les jours. Nous entrons dans la région des calmes; on fait peu de chemin; le 12 janvier on passe le tropique du Capricorne; le 24, prise d'un requin énorme, à la peau rude, semblable à une lime, et ses deux pilotes. Tout le monde sait que, lorsque le requin est pris, son pilote se colle à lui et se laisse prendre en même temps; le requin dépecé fut partagé entre tous les passagers, j'ai eu ma part, et naturellement j'ai voulu le goûter; la chair est dure et coriace, mais assaisonnée fortement et très épicée, cela se laisse manger.

« A partir du 26 on longe les côtes d'Amérique, et nous faisons la connaissance des albatros au corps blanc et noir et au bec deux fois recourbé. Chacun d'en manger et de vouloir les pattes pour faire des blagues à tabac, et les os pour s'en servir en guise de tuyaux de pipe. Nous primes encore deux requins, un marsouin et une énorme ortie de mer, moulus phosphorescent, dont le contact sur l'épiderme produit une cuisson très vive; le 29, nous apercevons les îles Tristan Dacoua, par 36^e latitude sud. Enfin, le 7 février au matin, nous sommes en vue de Table Bay (cap de Bonne-Espérance).

« Nous arrivons ainsi, après soixante-quinze jours de traversée, par une brise arrière et à l'aide de la machine; la ville du Cap nous apparaît comme un petit amas de maisons abritées derrière les masses gigantesques de rochers schisteux d'une hauteur incroyable que l'on nomme la *Croupe du Lion* et la *Tête du Diable*. Le sol se relève ensuite à pic et forme un immense plateau uni, régulier, situé à 1,163 mètres au-dessus du niveau de la mer, la *Table*, d'où partent les rafales et coups de vent terribles qui ont fait à juste titre nommer cette colonie *Cap des Tempêtes*.

« Des navires de guerre de toutes nations, réunis dans le port, répondent au salut de la *Dryade*, qui est suivie de près par le *Calvados* et la *Gironde*. Nous trouvons ici l'*Andromaque*, arrivée le 30 janvier et qui part demain pour Singapour, l'*Entreprenante* et la *Persévérante*, le *Rhône*, arrivé le 9, le *Rhin* le 12, la *Loire* le lendemain.

« Le général Jamin a donné, le 8 février, un banquet de 50 couverts, auquel assistaient le gouverneur de la colonie anglaise, le consul de France, le général Collineau, les principaux fonctionnaires de la colonie, les officiers supérieurs de la marine française et des troupes embarquées. Le lendemain 9, grand dîner chez le gouverneur, suivi d'un bal splendide.

« Grâce aux précautions prises, aux distractions journalières offertes sur les bâtiments aux hommes embarqués, à l'entrain, à la gaieté des équipages, cette longue traversée s'est faite sans que les malades ou la nostalgie prissent leur tribut ordinaire. La réunion de tous ces grands transports dans les eaux du Cap présente un spectacle imposant qui peut donner une idée de la grandeur de la France.

« Chaque navire ne donne par jour que 200 permissions de terre. Chacun de vouloir goûter le fameux vin du pays; or, il y en a de plusieurs sortes: le stelenboch, vin blanc inférieur aux crus de Ténériffe et coûtant un demi-schilling la bouteille; le frontac, un peu âcre et plus cher; le frontignac, qui ressemble au malvoisie, et enfin le constance, rouge,

qui est fort peu à la portée des bourses de nos soldats. »

Les lignes suivantes sont empruntées à une correspondance particulière reçue par le *Constitutionnel*:

L'état sanitaire du corps expéditionnaire, que nous avons pu voir presque tout entier en rade du Cap, est des plus satisfaisants.

Sur près de 8,000 hommes de troupes embarquées, la mortalité, proportionnellement, est moindre que sur un corps d'infanterie en garnison en France. Au contraire, on remarque que la santé de nos soldats s'améliore avec le régime de la mer, et, d'après ce que nous voyons ici, il y a lieu de présumer que tout le corps expéditionnaire fera son entrée en campagne dans d'excellentes conditions. Voici du reste la liste des bâtiments arrivés au Cap, avec indication du nombre des morts pendant la traversée et des malades laissés à l'ambulance du Cap.

Noms des navires.	Effectif.	Nombre des morts.	Nombre des malades laissés au Cap.
Vengeance	600	»	»
Andromaque	600	10	12
Entreprenante	1,400	8	2
Dryade	1,200	3	3
Persévérante	600	»	»
Calvados	1,000	5	»
Garonne	1,000	»	»
Forte	600	4	1
Rhône	1,100	6	4
Rhin	300	2	»
Nièvre	300	1	2
Loire	300	»	»

Le navire-hôpital le *Dupré*, à son passage au Cap, prendra ceux qui à cette époque seront rétablis.

CHRONIQUE LOCALE.

Le feu a consumé hier, dans la nuit, un chaudière situé à l'entrée de l'île du Saule, sur le bord de la route de Tours. Dès les premières lueurs, les employés du chemin de fer sont arrivés avec la pompe de la gare et ont garanti le corps du bâtiment. Peu d'instant après d'autres secours sont venus de la ville, mais tout danger était passé. On ignore quelle peut être la cause de ce sinistre.

Pour chronique locale : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, le 5 avril. — *L'Opinion* de vendredi annonce que les populations de la Savoie et de Nice doivent être appelées dans huit ou dix jours à voter par le suffrage universel sur l'annexion à la France.

Madrid, 5 avril. — La *Gazette* publie le décret royal qui dégrade le capitaine-général Ortega. Le général Elío a été pris par l'alcade de Vinaroz. Un des affidés d'Ortega s'est présenté avec armes et bagage pour faire sa soumission. On dit qu'Ortega était porteur de 27,000 piastres en or. On assure que le secrétaire d'Elío a été pris. La tranquillité est parfaite sur tous les points. — Havas.

encore pour moi, et que je ne suis pas tout-à-fait seule au monde!

Rien de charmant comme Irène en prononçant ces paroles, qui semblaient devoir être un dernier adieu à la vie. Son attitude, son regard, son sourire, avaient quelque chose d'angélique: on eût dit que sa pieuse résignation l'élevait déjà vers le ciel.

Prosper la regardait et l'admirait en silence; Anatole cachait à peine sa satisfaction d'en être quitte à si bon marché. Il appela Bastien et lui commanda d'aller quérir en toute hâte le portrait de feu Rousselot.

A cet ordre, Bastien parut stupéfié tout d'abord; puis il eut un gros rire, et, sans répondre autrement disparut.

— N'oublie pas de voir si la carriole est prête! lui cria de loin l'héritier. Je pars à l'instant pour Cherbourg.

Prosper, durant ce temps-là, s'était rapproché d'Anatole.

— Tu es généreux envers cette jeune fille, lui dit-il avec un si grand sérieux que son compagnon s'y laissa prendre.

— Je lui accorde tout ce qu'elle demande, balbutia-t-il.

— Et même ce qu'elle ne demandait pas, ajouta Prosper, car tu lui donnes le cadre aussi, n'est-il pas vrai?... C'est très-beau!

— Prosper! dit en rougissant Anatole, qui s'apercevait

enfin qu'il avait été la dupe de la feinte bonhomie de l'artiste. Prosper!... Tiens! ne causons pas affaire; sur ce chapitre-là nous ne saurions nous entendre.

— Je le crois aussi.

— D'ailleurs, je n'ai pas le temps. Un dernier coup-d'œil sur ces papiers... Tu permets?

Et, comme argument péremptoire, Anatole ouvrit le grand portefeuille. A l'aspect du papier timbré, l'artiste aussitôt recula.

Il y eut un long silence.

Anatole était allé s'asseoir à l'autre extrémité de la salle basse et semblait étranger maintenant à tout ce qui pouvait s'y passer en dehors de son droit de succession.

L'artiste était revenu peu à peu vers la jeune fille. Elle ne l'aperçut pas tout d'abord, car elle avait le front penché vers le sol. Elle paraissait absorbée par une méditation profonde. Durant quelques minutes, il la contempla silencieusement. Elle leva la tête tout-à-coup. Leurs yeux se rencontrèrent.

— Mademoiselle... fit l'artiste après un temps. Ainsi donc, Mademoiselle... vous repartez ce soir?

— Non, pas ce soir, Monsieur... à l'instant!

— Et vous allez-vous renfermer à jamais dans un couvent?

— A jamais!

Prosper parut accablé par cette réponse et laissa retomber sa tête sur sa poitrine. La jeune fille, à son tour,

continuait de le regarder sans qu'il s'en doutât.

Quand l'artiste releva la tête (après combien de temps, je ne saurais vous le dire), dans ses yeux, il y avait des larmes.

Dans la vie des femmes, il est des instants solennels où les petites hypocrisies de la pudeur n'existent plus. Les longues paupières de la jeune fille ne voilèrent pas son regard ému.

Mademoiselle Irène, reprit lentement l'artiste, nous ne nous serons rencontrés qu'un jour... moins qu'un jour, une heure... mais cette heure-là, j'en garderai toujours le souvenir. Avant de nous séparer, Mademoiselle Irène, voulez-vous me donner la main comme à un ami?

Sans hésiter, sans répondre autrement que par le chaste regard de ses yeux reconnaissants, Irène plaça sa main dans la main de Prosper.

(La fin au prochain numéro.)

BOURSE DU 5 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 95 60.

BOURSE DU 6 AVRIL.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué
à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, le seize février dernier, enregistré,

Il appert :

Que, sur la demande de M. Jean Dézé, cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg;

La dame Renée Dubois, épouse dudit sieur Jean Dézé, a été déclarée en état d'interdiction.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le cinq avril mil huit cent soixante.
(186) CHEDEAU.

Etude de M^e BEDON notaire aux
Rosiers.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le dimanche 15 avril 1860, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M^e Bedon, notaire aux Rosiers, fera une vente publique au canton des Champs-Girards, commune des Rosiers, du mobilier dépendant de la succession du sieur René MASSON-GOULU.

On vendra : lits de plumes, couvertures, draps, chemises et effets à usage d'homme et de femme, meubles, charrette et autres objets.

Au comptant et cinq pour cent.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le mardi 10 avril 1860, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédé le sieur LEGER, marchand de fourrages, rue Beaurepaire, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession, à la requête de M^{me} veuve Leger.

Il sera vendu :

Charrettes, chevaux, harnais, sacs en toile, bascule, charrette à bras, cordages, cinq couettes et autres objets mobiliers, fûts vides, bouteilles et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 12 avril 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue Cendrière, n^o 9, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la faillite de feu M^{lle} Gabriel DERAUCOURT, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelats, draps, effets, secrétaire en bois de rose, banquettes, un superbe paravent en acajou, les feuilles en glaces, canapés, fauteuils, chaises garnies, guéridon, étagère, consoles, glaces, cartonniér en acajou, table de salle à manger, une jolie collection de tableaux, dessins, aquarelles, etc., etc., appareils à gaz, une machine à desiner, comptoirs, rayons et quantité d'autres jolis objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

Une PORTION DE MAISON, comprenant un magasin avec arrière-magasin, une chambre au premier étage, une chambre au deuxième étage, mansarde, grenier, cuisine, cave et dépendances; le tout situé à Saumur, place de la Bilange, occupé par M. Balotte, épiciér.

S'adresser à M^e ABELARD, avocat, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une petite MAISON de campagne, deux JARDINS et TERRE labourable, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villeberrier. L'entrée en jouissance aura lieu de suite.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une MAISON, MAGASIN et DÉPENDANCES, et onze ares de jardin clos, bien planté, situés au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, joignant au couchant la grande route de Doué, au levant M^{me} Tessier, au nord MM. Dutour, Moneste et Soudier, et au midi les héritiers Kaiser.

S'adresser, pour traiter et avoir d'autres renseignements, à M^e CLOUARD, notaire, ou sur les lieux à M. MISANDEAU. (172)

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

ENSEMBLE OU PAR LOTS,

Deux FERMES, une RÉSERVE et divers MORCEAUX DE TERRE détachés, à 1 kilomètre de Saumur, près le Pont-Fouchard, d'une contenance totale d'environ 45 hectares.

Les baux expirent le 1^{er} novembre prochain; toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 22 avril 1860, à midi, en l'étude de M^e TOUCHALEAUME,

1^o Une maison, quai de Limoges, n^o 111, occupée par M^{me} Cailhabet;

2^o Une autre maison, rue de Fenet, près l'église Notre-Dame;

3^o Vingt-deux ares 78 centiares de terre et vigne en divers morceaux, au lieu dit Chape-Noire, sur les Châteaux, joignant M. Allaire et M^{me} Desmé;

4^o Et 22 ares 78 centiares de pré, au lieu dit le Pré-Pinguet, près le Pont-Fouchard, joignant M. Plessis, les prés de l'Hospice et le Thouet.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (175)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, no-
taire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE VASTE MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 40, ayant sortie sur la rue de la Monnaie.

S'adresser audit notaire (144)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 15 avril 1860, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, de :

1^o Grande MAISON et dépendances, avec jardin, autrefois occupée par M. Rousteaux, rue de la Croix-Verte;

2^o MAISON, autrefois occupée par M. Marchebourg, rue de la Croix-Verte.

On vendra séparément.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (123)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 22 avril, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, de

MAISON ET DÉPENDANCES,

A Saumur, rue de la Visitation, n^o 98,

Appartenant à M. Barot, occupée par M. Caard.

On pourra traiter avant l'adjudication.

On donnera facilité pour les paiements.

S'adresser audit notaire. (176)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROS, place du Roi-René. (480)

A VENDRE

Pour cause de départ,

UNE TRÈS-JOLIE JUMENT

Dressée à la selle et propre à conduire une voiture légère.

S'adresser à M. le colonel SCHMIDT.

LIBRAIRIE de E. MILON,

rue d'Orléans, 59.

A LOUER, pour la Saint-Jean prochaine, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et servitudes. (174)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE AUBERGE,

Parfaitement achalandée, dans un des principaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Pour entrer en jouissance immédiatement,

LE CAFÉ D'ORLÉANS

Rue du Portail-Louis.

A LOUER, vaste maison, rue de Bordeaux, n^o 50, anciennement occupée par le sieur Sévin, charron. S'adresser à M. Guiot, propriétaire, rue de la Visitation, n^o 108. (156)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, occupée par M^{me} veuve PONSURET.

S'adresser à M^{me} PIQUET-BASSEREAU.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Achalandé depuis 25 ans,

Formant le coin de la rue de la Tonnelle et de la place de l'Hôtel-de-Ville, n^{os} 22 et 24; le magasin pourra être partagé, au gré du preneur.

S'adresser à M. LARDÉ-HUARD, propriétaire. (21)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et commode, parfaitement en état,

Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses,

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier, Grand-rue, n^o 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M^e DUTERME, notaire.

A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,

Rue du Prêche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

A LOUER

Pour la St-Jean,

APPARTEMENT COMPLET

AU PREMIER ET SECOND,

Maison Sartoris, quai de Limoges. S'adresser à M^{me} veuve SARTORIS.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Rue Saint-Jean, anciennement occupée par M. MÉON, cordonnier.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, rue Saint-Jean. (93)

SIMON

Cordonnier et M^d de chaussures,

Place de la Bilange,

A l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir un assortiment de chaussures vernies et autres, pour hommes, femmes et enfants, qu'il vendra à des prix très-réduits. (158)

Service de Messageries,

DE

SAUMUR A FONTEVRAULT

Et communes environnantes,

Tous les jours,

PAR MISANDEAU.

Bureau, à Saumur, hôtel de la Promenade;

Bureau, à Fontevrault, hôtel du Lion-d'Or, ou chez M. Cochenille.

Saumur, P. GODET, imp.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,